

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Administration économique et sociale (AES)

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Culture, sciences sociales et humanités

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Administration économique et sociale* (AES) de l'UAPV qui relève de l'UFR-ip (Unité de formation et de recherche insertion professionnelle) Droit, Economie et Gestion, se présente comme une formation généraliste en trois ans destinée à offrir aux étudiants des enseignements en sciences sociales, en économie, en droit, en gestion. Elle spécialise progressivement les étudiants en *Sciences politiques et Europe*, ce qui se traduit par un enseignement renforcé de l'anglais tout au long du cursus et des sciences politiques en troisième année (L3). L'ensemble de la formation est dispensé en présentiel à temps plein, sous forme d'un tronc commun sans option. La capacité d'accueil est limitée à 200 étudiants en première année de la licence (L1) ; la seconde année (L2) accueille environ 80 étudiants, la L3 environ 60 étudiants.

Formation généraliste, la licence AES conduit les étudiants vers un second cycle d'études universitaires, notamment vers le master *Politiques sociales*, ou à l'entrée sur le marché du travail dans le domaine des activités administratives, juridiques, politiques, économiques, gestionnaires, comptables, financières et commerciales.

Analyse

Objectifs

La licence affiche des objectifs très variés, tant au niveau des disciplines enseignées et des compétences corrélatives énumérées dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qu'au niveau des débouchés, parmi lesquels, prioritairement, la poursuite d'études en master mais aussi les concours administratifs ou le travail en entreprise ou administration dans des fonctions de nature administrative, juridique, économique, politique ou gestionnaire.

Toutefois, les objectifs ne sont pas suffisamment clairement définis et ne permettent pas de lever certaines ambiguïtés liées :

- au positionnement de la licence par rapport à l'ancienne licence *Administration publique*, dont elle reprend l'objectif de préparation aux concours sans l'intégrer spécifiquement dans le cursus par des modules de formation spécifique et d'entraînement aux épreuves ;
- au positionnement par rapport à l'ancienne licence d'économie-gestion dont la licence AES continue d'attirer les étudiants aspirant à étudier ces disciplines mais peu motivés par les sciences politiques ;
- à l'enseignement du droit et de la gestion, qui présente certaines carences pour une licence AES, au regard des débouchés professionnels affichés dans la fiche RNCP (comme il est précisé plus bas concernant l'organisation des études) ;
- au choix de désigner prioritaire l'objectif de poursuite d'études, sans que cet objectif ne soit confronté à une évaluation des situations réelles des diplômés après la L3 ou à leurs aspirations (comme il est précisé plus bas concernant le problème du suivi).

Organisation

La formation est constituée d'un tronc commun d'enseignement. La spécialisation en sciences politiques et Europe est obligatoire pour tous. En plus des unités d'enseignement (UE) d'AES fondamentales et des UE de domaine fondamentales, les étudiants suivent des UE transversales donnant accès à des compétences en informatique et en langue étrangère et à des UE d'ouverture, destinées à faciliter les passerelles vers d'autres formations.

L'organisation des études fait apparaître une réelle progressivité dans la spécialisation. Un équilibre est recherché entre des enseignements théoriques nombreux (notamment en Histoire, Sociologie, Sciences Politiques et en Economie), et des enseignements plus techniques ou pratiques.

Cependant, compte tenu des débouchés annoncés consistant notamment à permettre une insertion professionnelle à l'issue de la troisième année dans les entreprises, on peut se demander si le droit et les sciences de gestion font l'objet de suffisamment d'attention dans le cursus, plus précisément pour les étudiants qui intégreraient des entreprises industrielles ou commerciales. Quant au droit, le volume de cours est certes important (210 heures de cours magistraux (CM)) mais il ne prévoit pas d'enseignement en droit des sociétés ou de droit commercial, très utiles pour comprendre les différentes structures économiques. Les sciences de gestion représentent un volume de cours plus faible (150 heures CM, dont 90 uniquement en management), surtout comparées à l'économie auxquelles sont accordées 330 heures CM. En particulier, peu de place est accordée à la gestion comptable et financière (30 heures de cours sur 3 années). Ces carences disparaîtraient si le diplôme coexistait avec une autre licence en économie et gestion. Enfin, alors que le passage de concours administratifs fait également partie des objectifs affichés, il n'existe pas non plus de préparation aux concours administratifs proprement dite, qui inclurait une préparation aux épreuves-type, avec un programme d'entraînement aux concours.

Positionnement dans l'environnement

Par sa spécialisation unique en *Sciences politiques et Europe*, la licence AES est une formation qui se démarque des autres formations AES plus classiques proposées par l'université d'Aix-Marseille, par l'université de Nîmes et celle de Montpellier comme le souligne l'autoévaluation.

La spécialité en *Sciences politiques et Europe* est certes directement concurrencée par celle de l'Institut d'études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence mais une coopération a été amorcée entre l'IEP et la licence en AES de l'UAPV (dispositif « cordées de la réussite », pour les meilleurs étudiants d'AES).

La licence entend répondre à des besoins en AES non pourvus par l'offre régionale de Brevets de technicien supérieur (BTS) et de Diplômes universitaires de technologie (DUT) tertiaires mais, depuis la suppression de la licence en économie-gestion en 2013-2014, l'objectif était loin d'être atteint. Il faudrait notamment savoir quelles réponses il est possible d'apporter aux aspirations de débouchés en Institut d'administration des entreprises (IAE) ou en école de commerce (20 % des étudiants de licence selon le compte rendu de réunion du conseil de perfectionnement du 18 mai 2015).

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique intervenant en licence AES est composée d'enseignants-chercheurs (14) et d'enseignants de statut du secondaire (professeurs agrégés (1) et certifiés (1) - PRAG et PRCE) relevant de sections disciplinaires très diverses. Un professeur associé (PAST) effectue également un enseignement qui relève de son champ de compétence professionnelle. Un docteur en sciences politiques accomplit 186 heures, ce qui correspond presque au service complet d'un maître de conférences. Des doctorants et des vacataires assurent la plupart des travaux dirigés. Une équipe pédagogique restreinte s'occupe du suivi de la formation, autour des trois enseignants responsables d'année et du responsable de filière. Elle s'appuie également sur un conseil de perfectionnement commun aux trois années.

L'autoévaluation déplore cependant la faible présence dans le diplôme des enseignants-chercheurs en gestion et le manque de professionnels associés à la formation. L'autoévaluation estime également que les moyens administratifs sont trop étriqués pour faire face aux besoins. Elle ne fournit pas de données permettant d'étayer cette faiblesse mais il semble que les membres de l'équipe pédagogique se plaignent de devoir assumer en conséquence un volume trop important de tâches non pédagogiques. Il serait utile de faire le point sur le volume horaire que représentent ces tâches administratives afin de valider la nécessité d'affecter à la formation du personnel administratif supplémentaire et de déterminer ce qu'apporterait la création d'un bureau des stages dédié à la licence pour les étudiants et pour les enseignants qu'il déchargerait des tâches correspondantes.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>La licence AES jouit d'une forte attractivité auprès de publics d'étudiants hétérogènes (bacheliers généraux, professionnels et techniques) mais pas tous nécessairement armés pour des études universitaires générales ou bien motivés par la spécialisation imposée. Si la question des effectifs admis en L1 semble avoir trouvé une solution d'équilibre avec la mise en place d'une capacité d'accueil limitée à 200 étudiants à la rentrée 2014 (contre 400 étudiants inscrits l'année précédente), plusieurs points doivent être observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'échec en L1 est très fort (en 2014-2015, seuls 19 % des étudiants inscrits en L1 à la rentrée 2014 sont admis en L2, ne serait-ce que partiellement) ; l'autoévaluation ne présente pas de données sur les résultats pour l'année 2015-2016. Ces résultats sont très préoccupants. Une réflexion doit être menée pour poser un diagnostic sur cette situation et y apporter des solutions. - De façon constante depuis 2012, entre 14 et 18 diplômés de licence AES sur environ 45 diplômés au total intègrent un master, soit une moyenne d'1 sur 3. On notera toutefois que pour une formation généraliste censée conduire prioritairement les étudiants vers une poursuite d'études, ce chiffre n'est pas très élevé et inviterait à s'interroger sur le devenir des autres diplômés. Or, les quelques éléments partiels du suivi des diplômés de L3 ne viennent pas confirmer que le diplôme atteint l'autre objectif d'insertion professionnelle des étudiants dans les entreprises ou dans la fonction publique, lequel devrait concerner tout de même près de 2 étudiants sur 3. En 2014-2015, sur 23 diplômés ayant répondu à une enquête l'année suivante, 2 étaient insérés dans la vie professionnelle (sur une promotion de 49).
Place de la recherche
<p>Bien qu'une licence AES n'ait pas vocation à former à la recherche, celle-ci occupe une place privilégiée au sein de la licence AES de l'UAPV. Les deux-tiers des services d'enseignement sont dispensés par des enseignants-chercheurs rattachés au laboratoire local « Biens, Normes et Contrats » (Equipe d'accueil - EA 3788).</p> <p>Les étudiants sont nourris des méthodes de recherche dès la première année, notamment à travers les enseignements méthodologiques en sciences sociales. Cet aspect original de la licence mérite d'être valorisé car, même si les étudiants n'en perçoivent pas immédiatement le profit, il développe leurs capacités d'autonomie et d'initiative, compétences professionnelles très attendues des entreprises et administrations, si l'on en croit les retours de celles accueillant les stagiaires de L3 et dont l'autoévaluation se fait l'écho (mais sans qu'il soit fait mention d'outil permettant de recueillir et synthétiser les appréciations sur les stages).</p> <p>Se pose cependant la question de la poursuite d'études en master de sciences politiques ou de sociologie, sachant que l'UAPV n'offre pas de telles formations. Aucun suivi n'est assuré en ce sens pour s'assurer de la bonne intégration de ces étudiants au sein des masters d'autres universités.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Bien que la vocation principale affichée de la licence AES soit la poursuite d'études, le développement des compétences professionnelles a une place importante. Trois dispositifs interviennent pour la professionnalisation des étudiants : 1) l'unité d'enseignement POP « Projet d'orientation professionnelle » en semestre 3 ; 2) l'obligation d'accomplir un stage de quatre à six semaines en semestre 6 ; 3) la possibilité de suivre au cours de deux semestres de leur choix deux unités d'enseignement d'ouverture (UEO) d'accompagnement à la création d'entreprise.</p> <p>Parmi les points à améliorer, il conviendrait de développer des partenariats avec les acteurs institutionnels et économiques du territoire car les seuls rapports extérieurs se limitent pour l'instant aux classes préparatoires aux grandes écoles - CPGE, et à l'Institut d'études politiques - IEP qui ne sont pas tournés vers un objectif de professionnalisation. L'Université souhaite aussi améliorer la structure d'organisation et de suivi des stages, dont la charge administrative pèse actuellement largement sur les enseignants. La mise en place d'un bureau des stages a été judicieusement discutée en conseil de perfectionnement, ce dont il est ressorti qu'il fallait créer un pôle bureau des stages au niveau de l'UFR et d'en faire une priorité.</p>
Place des projets et des stages
<p>Un stage de quatre à six semaines est obligatoire en début de semestre 6. Il se conclut par un rapport et constitue 50 % de la note de l'UE « conduite de projet et stage ». Expression d'un besoin de professionnalisation fort, les étudiants souhaiteraient voir les études réorganisées afin de dégager deux mois entiers de stage, comme l'indique le procès-verbal du conseil de perfectionnement de 2015. Il n'existe pas de service des stages, l'organisation repose donc sur la bonne volonté des enseignants. Toutefois, depuis janvier 2016, il a été créé un secrétariat en charge des conventions de stages pour toute l'UFR. Le conseil de perfectionnement de 2015 a décidé de demander de façon prioritaire la mise en place d'un véritable bureau des stages. La centralisation de l'organisation et du suivi des stages au sein d'une structure unique serait certainement utile à tous, étudiants, entreprises et enseignants.</p>

<p>Par ailleurs, le cursus met en avant une démarche pédagogique innovante et coopérative, reposant sur la conduite de projets à laquelle deux UE sont consacrées en semestres 5 et 6 ; il s'agit de développer les compétences opérationnelles des étudiants. Les étudiants semblent satisfaits de cette pédagogie par projet et voudraient la voir se développer. Il convient cependant d'attirer l'attention sur le fait que de telles activités, si instructives qu'elles soient, sont très chronophages pour les étudiants et risquent d'empiéter lourdement sur d'autres apprentissages. L'équipe soulève qui plus est le problème de l'évaluation individuelle de tels travaux collectifs. Cette difficulté pourrait être utilement soumise en conseil de perfectionnement.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>L'international occupe une place privilégiée dans le cursus : enseignement constant et obligatoire (15 heures par mois) de l'anglais LANSAD (Langue pour Spécialistes d'Autres Disciplines) du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et 3 UE EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Etrangère) d'<i>European Civilization</i> ; nombreux enseignements relatifs à la construction européenne ; module d'économie internationale. Les étudiants peuvent suivre des enseignements dans une seconde langue vivante dans le cadre des UE optionnelles (UEO).</p> <p>Mais en pratique, la mobilité internationale entrante ou sortante est très faible. Une UEO d'aide à la mobilité internationale, facultative par définition, existe mais est certainement choisie par les étudiants ayant déjà conçu le projet de partir étudier à l'étranger. Pour ces derniers, l'encouragement doit être réel. Pour les autres, il n'existe pas actuellement de dispositifs d'incitation actifs. Il convient cependant de ne pas occulter le poids de la question économique dans la décision de partir ou pas. L'autoévaluation évoque également une corrélation entre la réduction de 75 % des départs à l'étranger et la centralisation du dispositif de gestion des départs au sein de l'UFR, alors que le projet était auparavant géré à l'intérieur de la licence. La question du diagnostic sur les freins au départ pourrait être soumise au conseil de perfectionnement. La mobilité entrante se résume à quatre étudiants par an, étant précisé qu'il est fait le choix d'une sélection très soigneuse des dossiers. Il n'y a pas non plus d'échanges de professeurs ou de partenariats internationaux, malgré la mention « Sciences politiques-Europe ».</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Une capacité d'accueil limitée à 200 étudiants en L1 a été obtenue à la suite de la fermeture de la licence en économie et gestion, afin d'endiguer l'afflux vers la licence AES d'étudiants notamment issus des bacs professionnels et technologiques choisissant la formation par défaut. Un système de tirage aléatoire par l'application post-bac (APB) semble donner lieu à des résultats équilibrés en termes d'origines de bacs des étudiants. Les passerelles sont nombreuses et effectives entre les différentes licences du domaine DEG (Droit, Economie, Gestion) : passerelles automatiques du semestre 1 au semestre 2 et de la L1 à la L2 dès lors que les semestres ont été validés. Du reste, un étudiant sur six de L3 n'est pas issu de la L2 AES, sans que l'autoévaluation ne précise l'origine de ces étudiants. La mise en place de passerelles avec la licence <i>Langues étrangères appliquées</i> (LEA) est en cours de discussion. Aucune donnée objective n'existe toutefois sur l'identification précise des filières d'enseignement les plus mobilisées comme passerelles vers la licence AES ou accueillant ses étudiants ni sur le nombre d'étudiants concernés. Rien n'est dit des moyens d'organiser le passage d'étudiants de licence AES vers des licences professionnelles de l'UAPV.</p> <p>L'encadrement des étudiants a été amélioré grâce à la maîtrise des effectifs. Les dispositifs d'aide à la réussite sont diversifiés : ils s'adressent aux meilleurs étudiants (partenariat avec l'IEP d'Aix en Provence) comme aux étudiants en difficulté (aide méthodologique ou à la réorientation, mixité des origines de bac ou d'établissement dans les groupes de travaux dirigés (TD), ou bien groupes de niveaux selon les cas). Il n'est cependant pas fait état de tutorat par des étudiants de niveau d'études supérieur ou de système d'enseignant référent par exemple. On ignore l'importance des ressources précises affectées à l'aide à la réussite et on ne dispose pas d'outil d'évaluation de ces actions.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>L'enseignement se fait en présentiel, bien que des aménagements existent dans le cadre des régimes spéciaux d'études (RSE) mis à disposition d'étudiants présentant des difficultés identifiées d'assistance aux cours.</p> <p>Il n'est pas possible de suivre de cours sous format audiovisuel. Néanmoins, l'équipe pédagogique de licence AES est très investie dans l'utilisation des outils d'accompagnement numérique puisque, depuis 2011, la licence est labellisée Technologies de l'information et de la communication - TICE (la labélisation TICE est attribuée annuellement par le comité TICE de l'établissement) et que l'UFR à laquelle la licence appartient a adhéré à l'Université Numérique Juridique Francophone permettant un travail à distance. Les enseignants utilisent majoritairement l'espace numérique de travail et suivent régulièrement des formations relatives à leur usage, comme support pédagogique, moyen de tests en ligne ou outil d'information aux étudiants.</p> <p>Il existe un dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), géré par le service de formation tout au long de la vie (FTLV) de l'Université mais les démarches sont relativement rares en licence AES d'après le bilan que tire l'autoévaluation sur la base de chiffres non communiqués.</p>

Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation repose sur le contrôle continu, ce qui impose une assiduité des étudiants aux cours et aux TD, hormis le cas du bénéficiaire d'un régime spécial d'études. Il ne semble pas exister de session de rattrapage. Le sujet est pourtant sur la table car l'autoévaluation relève quelques problèmes de chevauchement des évaluations collectives. Le choix a été fait de multiplier les évaluations sous forme légère (questionnaires à choix multiples - QCM numériques) au premier et second semestre afin de repérer au plus vite les étudiants qui décrochent. Il s'agit là d'une bonne initiative mais on ne peut, faute d'information, évaluer les suites données à l'identification de cas de décrochage (nombreux en L1 si l'on se reporte au taux d'échec en fin d'année).</p> <p>Le jury de semestre et de diplôme composé d'enseignants intervenants est présidé par le responsable d'année. Les étudiants sont bien informés du régime des évaluations à travers la présentation par chaque enseignant, en début de cours, d'un contrat pédagogique et la mise en ligne et sur l'Espace numérique de travail - ENT du calendrier des évaluations par le secrétariat pédagogique.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>L'équipe pédagogique est attentive à la détermination des compétences à acquérir associées aux enseignements prodigués. Un travail collectif a ainsi permis d'établir un tableau référentiel des compétences acquises en licence AES-<i>Sciences politiques Europe</i>, qui vise à se conformer au référentiel national AES. En outre, ce référentiel est porté à la connaissance des étudiants. Ce point a fait l'objet d'une demande expresse formulée en conseil de perfectionnement. Par ailleurs, toujours dans le sens d'un approfondissement bien venu de l'analyse du diplôme en termes de compétences, la mise en place d'un portefeuille de compétences destiné aux étudiants est à l'étude, en collaboration avec la maison de l'orientation.</p> <p>Le supplément au diplôme mentionne la spécialisation <i>Sciences politiques et Europe</i> de la filière ainsi que les compétences acquises dans la formation. Les compétences résultant de la spécialité en <i>Sciences politiques et Europe</i> n'y sont toutefois pas détaillées.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est actuellement inexistant, hormis une enquête conduite en 2014-2015 sur d'anciens diplômés à laquelle seuls un sur deux ont répondu et sur laquelle l'autoévaluation ne donne pas plus de détails. L'équipe pédagogique le regrette mais justifie cette absence par le fait que la Maison de l'orientation et de l'insertion de l'Université limite ses enquêtes d'insertion professionnelle à celles qui sont réglementaires, principalement après un master ou une licence professionnelle et par la charge que représenterait une enquête spécifique aux diplômés de la licence AES. La seule donnée fiable connue concerne les 10 à 15 étudiants de la licence AES qui s'inscrivent chaque année en master <i>Politiques sociales</i>.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Un conseil de perfectionnement a été mis en place, commun aux trois années. Il se réunit une fois par an. Il est composé d'enseignants, d'étudiants et d'anciens étudiants (membres actifs de la SAJES), de professionnels intervenant dans le secteur de l'Economie sociale et solidaire). Les comptes rendus sont toutefois assez succincts Il convient de noter que certaines propositions émises en 2015 ont d'ores et déjà été suivies d'effet comme la prolongation à six semaines du stage de L3 ; d'autres améliorations y sont abordées et encouragées comme l'élaboration d'un livret d'apprentissage remis aux étudiants en cours de cursus.</p> <p>Une procédure d'autoévaluation de la filière existe sous forme de questionnaire anonyme en ligne. Les enseignants disposent aussi des moyens de faire évaluer leur enseignement par leurs propres étudiants via la plateforme numérique. Toutefois, aucune indication n'est donnée quant aux retours (nombre, sens) sur ces questionnaires ou évaluations, ni sur la façon dont ils sont exploités au niveau de l'équipe pédagogique par exemple.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation en AES généraliste, de niveau théorique exigeant et suffisamment ouverte pour servir potentiellement de tremplin à une poursuite d'études en master ou favoriser des passerelles vers d'autres formations en cours de cursus.
- Face à une population d'étudiants aux origines scolaires diverses et parfois en difficulté, une bonne présence de l'encadrement pédagogique qui emploie des méthodes d'enseignement innovantes et bien équilibrées entre compréhension des méthodes scientifiques et accompagnement à la professionnalisation.
- Une formation jouissant d'une identité forte liée à l'originalité de l'orientation en sciences politiques et Europe, avec un apprentissage renforcé de l'anglais.

Points faibles :

- Un taux d'échec très élevé en L1.
- L'absence de visibilité quant aux débouchés effectifs en masters ou professionnels des diplômés, liée à l'absence de suivi, laquelle empêche à la fois de mener une réflexion concrète sur les objectifs que doit poursuivre cette formation de proximité et d'ouvrir des discussions étayées quant à la réorganisation des études (rééquilibrage des disciplines enseignées, création de parcours par exemple).
- Le manque d'association des professionnels à la formation.

Avis global et recommandations :

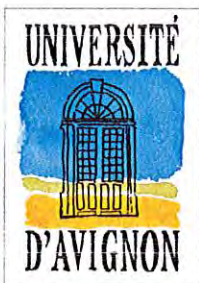
Le cursus proposé est attractif dans sa pluridisciplinarité et dans la diversité des méthodes pédagogiques employées.

Il serait cependant indispensable de faire au plus vite le bilan des débouchés réels en termes de poursuites d'études ou d'insertion professionnelle des étudiants diplômés afin de s'assurer que la spécialisation retenue en sciences politiques et Europe, au détriment d'autres enseignements d'AES plus classiques, est bien pertinente. Il serait tout aussi important de savoir ce que deviennent les étudiants ayant échoué en L1 et en L3. Là encore, un diagnostic précis des causes de l'échec massif en première année s'impose. Le suivi des étudiants quittant le cursus avec ou sans diplôme serait ainsi précieux, tout comme il serait utile de dresser un état précis des passerelles mobilisées vers ou depuis d'autres formations, notamment vers les licences professionnelles. Il serait tout aussi important, s'agissant d'une formation de premier cycle généraliste, de savoir quels masters intègrent les diplômés de L3 qui souhaitent entreprendre un second cycle et dans quelle proportion ils intègrent effectivement les masters. Ce suivi pourrait s'appuyer dans un premier temps sur l'association des étudiants SAJES, mais des outils propres à la formation devaient être développés.

Quant à l'organisation des études, et en fonction des résultats du suivi des étudiants et diplômés, ainsi que du rétablissement durable ou non d'une licence en économie et gestion à l'UAPV, il serait peut-être pertinent d'envisager de faire de la spécialité en *Sciences politiques et Europe* un parcours optionnel, alors mieux axé vers la préparation aux concours de la fonction publique ou aux concours d'entrée en quatrième année dans les IEP, à côté d'un second parcours plus classique et orienté vers le droit, l'économie et la gestion, avec éventuellement une préparation à l'entrée de certaines écoles de commerce. A cet égard, dans le second parcours, il serait pertinent de mettre en place un cours de droit des structures professionnelles (droit commercial, droit des sociétés) afin de répondre à la première compétence référencée au niveau national pour la mention AES « identifier les fonctions d'une organisation publique ou privée et ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes ». De la même façon, un renforcement des enseignements de gestion (marketing, analyse financière par exemple) pourrait améliorer la dimension professionnalisante de la formation.

Alors que plusieurs de ces points avaient déjà fait l'objet de recommandations au cours de la précédente évaluation, il est regrettable qu'aucune évolution significative ne soit intervenue entre temps. En termes pratiques, le projet de création d'un bureau des stages dédié à la licence doit être encouragé en ce qu'il représenterait un support administratif et un relais précieux tant pour les étudiants que pour les enseignants qui pourraient ainsi être déchargés de certaines tâches administratives. Enfin, les comptes rendus du conseil de perfectionnement pourraient être améliorés et développés, afin de mieux rendre compte des discussions qui se sont engagées en réunion.

Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Présidence
Direction Générale des Services

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur – HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

À l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département d'évaluation des formations

Avignon, 24 avril 2017

V/Réf. : DEF-LI180014219 Licence « Administration économique et sociale (AES) »

N/Réf. : Php/JD – 2017-088

**Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de la licence « Administration
économique et sociale », établi par l'HCERES.**

Les responsables de la licence « Administration économique et sociale » n'ont aucune
observation à formuler au sujet dudit rapport.

Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence
Direction Générale des Services
Campus Hannah-Arendt
Site Centre-Ville
74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 25 25
Fax. + 33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>